

Le Renard,
Un enjeu économique...

...et de santé publique !

© Fabrice CAHEZ

Communiqué de presse

Dans le département du Doubs, le renard roux est une espèce classée « nuisible » par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015. A ce titre, il peut être piégé, déterré et chassé toute l'année !

Mérite-t-il un tel châtiment ?

- **Le renard et l'agriculture** : En consommant entre 3 000 et 5 500 rongeurs par an, **le renard est un précieux auxiliaire de l'agriculture** de notre département particulièrement impacté par les pullulations de campagnols.
- **Le renard et l'échinococcose alvéolaire** : Le renard est un des vecteurs de l'échinococcose alvéolaire, une maladie grave qui touche 30 nouvelles personnes chaque année en France. Mais de récentes études scientifiques montrent que vouloir diminuer la population vulpine sur un territoire est illusoire et surtout **la destruction des renards provoquerait une augmentation des risques de contamination à l'Homme**.
- **Le renard et la maladie de Lyme** : De récentes études scientifiques démontrent qu'en exerçant sa fonction de prédateur naturel, **le renard diminue les risques de contamination de la maladie de Lyme**, dont environ 30 000 nouveaux cas humain sont enregistrés chaque année en France.

Pour ces trois raisons, onze personnes d'horizons différents ont décidé de créer un collectif associatif pour plaider la cause du renard et demander qu'il ne soit pas réinscrit sur la liste des nuisibles en 2019. A ce jour, 22 associations apportent déjà leur soutien et il y en aura beaucoup d'autres.

Nous vous invitons à la **Conférence de Presse** de création du **Collectif Renard Doubs**

Jeudi 14 juin à 10 h 30

Maison Régionale de L'Environnement de Bourgogne Franche-Comté
7, rue Voirin à Besançon

Contact Presse

Didier Pépin – pepindi@wanadoo.fr - 07 82 88 32 73

